

Compte–rendu du Conseil des écoles de Jarnouzeau et de St Laurent de Cognac du 9 mars 2018

Participants		
Représentants des parents d'élèves : M ^{me} COLLÉ, M ^{me} JATIOUA, M ^{me} FAYOUX, M ^{me} LACHAUD, M ^{me} REBIERRE et M. HERAUD	Enseignants : M. DUBAELE, directeur de l'école élémentaire M. ROLLET, enseignant M ^{me} WEISS, directrice de l'école maternelle de Jarnouzeau	Mairie : M. CHOLLET, Maire M. RICHARD, Conseiller municipal chargé des écoles IEN : M. LAPEGUE (excusé)
Président : M. DUBAELE		Secrétaire : M ^{me} WEISS

Ordre du jour :
<ul style="list-style-type: none"> • Lecture du procès verbal de la précédente réunion • Aménagements extérieurs et travaux • Budget • Restauration • Sécurité et hygiène : qualité de l'air / travaux de mise en sécurité dans le cadre du plan Vigipirate / présentation des PPMS • Garderie • Transport : présentation du règlement • Organisation de la semaine scolaire • Questions diverses

➤ Les différents points à l'ordre du jour sont abordés au cours de la lecture du compte-rendu de la précédente réunion.

M. RICHARD se présente comme le nouveau conseiller municipal chargé des écoles, en remplacement de Mme COULANGE.

Aménagements extérieurs et travaux
<p><i>École maternelle :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Travaux réalisés :</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Réparation du mur d'escalade. ○ Réfection d'une portion de mur dans la salle de jeu : pose de toile de verre. ○ Réfection du joint entre les deux lave-mains des toilettes qui sont sous le préau. ○ Augmentation de la puissance du compteur électrique. ○ Taille des arbres de la cour. ○ Arrachage d'un arbre dont les racines détruisent le goudron de la cour. • <u>Travaux à venir :</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Marquage au sol de l'emplacement réservé au stationnement des personnes handicapées, face au panneau déjà installé (sur l'aire de retournement du bus). ○ Durant les grandes vacances, remise à neuf des sanitaires qui se trouvent sous le préau : changement des toilettes, lavabos et chauffage. Raccordement au ballon d'eau chaude. ○ Suite à la création d'une nouvelle fosse permettant l'évacuation des eaux usées de l'école (cantine et sanitaires), un couvercle en plastique est maintenant visible à l'entrée du pré. Il va être protégé par un couvercle en acier avec une mise à niveau de la terre et un engazonnement du pourtour. ○ Installation d'un visiophone avec ouverture à distance depuis la classe et la garderie. • <u>Demande de travaux :</u> Peinture du pignon et de la façade de l'école, à prévoir dans les années à venir.

École élémentaire :

- Travaux effectués :
 - A la cantine, réparation du distributeur de savon des toilettes adultes, suite à une visite des services d'hygiène.
 - Remise en place du caoutchouc d'un vitrage de la classe de M. ROLLET.
 - Consolidation des supports de l'évier des WC garçons.
- Travaux à venir :
 - Pose des câbles qui maintiennent les stores dans les deux classes, au cours des vacances d'avril.
 - Installation sous le préau, des WC aux normes handicapés, pendant les vacances d'été.
 - Changement d'une vitre fendue dans la classe de M. DUBAELE.
- Demande de travaux :
 - Vérification du détecteur de présence des toilettes handicapées de la cantine. La lumière ne s'allume pas toujours.
 - Peinture du portail qui présente des traces de rouille.

Budget

Écoles maternelle

Comme chaque année, Mme Weiss va effectuer un voyage de fin d'année. Cependant, la destination prévue (en lien avec le thème étudié) est La Rochelle. Le coût du bus est élevé (environ 550 €). Elle renouvelle donc sa demande de financement des frais de transport, dans l'éventualité où le dossier de demande de subventions qu'elle a déposé auprès du département de La Charente, ne serait pas accepté.

École élémentaire

- M. ROLLET souhaite des cubes de rangement pour sa classe. Il va donc les choisir et transmettre sa commande à la mairie.
- M. DUBAELE demande s'il serait possible de vérifier la vaisselle de la cantine : certains articles sont manquants et d'autres sont vétustes et mériteraient peut-être d'être changés.

Restauration scolaire

Cantine

M. HERAUD fait part des remarques concernant le bruit, à la cantine. Il demande s'il serait possible de poser des panneaux au plafond, afin de réduire l'acoustique de la salle. M. CHOLLET explique que le plafond est aux normes et que des études ont déjà été menées : installation de claustras entre les tables ou de cloisons entre les poutres. Cependant, aucune solution ne donne vraiment satisfaction.

Tickets cantine/garderie

La mairie se dit globalement satisfaite de la mise en place des tickets, du point de vue des impayés. M. CHOLLET rappelle que le jour d'achat des carnets est le vendredi après-midi et que les personnes qui ne peuvent se rendre à la mairie, ce jour-là, peuvent s'adresser directement à Sylvie.

Deux mamans font part du problème de l'encaissement tardif des chèques. M. CHOLLET doit se renseigner pour savoir si le retard provient du secrétariat ou de la trésorerie.

Il est rappelé que les tickets doivent comporter la date et le nom de l'enfant.

M^{me} FAYOUX signale que des tickets sont réclamés alors qu'ils ont été prélevés directement lors de l'achat du carnet suivant, par le secrétariat. M. CHOLLET va demander au personnel à ce qu'un point quotidien soit fait au sujet des tickets.

Garderie

Une maman demande s'il serait possible, lorsqu'il y a beaucoup de tours à faire le matin, de déposer les enfants directement à l'école primaire, 10 min avant l'accueil et de donner le ticket de garderie à Mélanie.

M. CHOLLET explique que la garderie se trouve à Jarnouzeau. Que c'est Sylvie qui en est la responsable et qu'en aucun cas, Mélanie n'a à gérer les tickets de garderie. De plus, se poserait d'une part, le problème du soir car Sylvie ne saurait pas si le ticket a été donné le matin et d'autre part, le problème du goûter qui ne pourrait être mis au frais.

Transport

Cette année, les enfants qui prennent le bus pour se rendre à Jarnouzeau, à la sortie des classes sont très nombreux. Cela a donc amené la mairie à rédiger des règles d'utilisation du bus. Ce document sera joint au règlement intérieur du périscolaire.

Ainsi, M. CHOLLET rappelle qu'à l'origine de la mise en place du bus, le but était de transporter les enfants qui devaient se rendre à la garderie. Par la suite, des places ont été proposées aux enfants qui habitent la commune de Jarnouzeau ou qui ont des frères et sœurs à l'école maternelle.

Il n'est pas normal que des enfants doivent attendre 30 min pour pouvoir prendre leur goûter alors qu'ils ont payé un service. Par conséquent, la priorité est donnée aux enfants de CP et CE qui vont à la garderie, avec la possibilité de transporter à l'avant du bus, des enfants de plus de 10 ans qui ont une autorisation parentale.

M^{me} FAYOUX explique que plusieurs enfants utilisaient le bus dans le but de permettre à leurs parents de rencontrer alternativement la maîtresse et les maîtres. Cette nouvelle organisation pénalise ainsi ces familles qui doivent attendre longtemps à Jarnouzeau.

M. DUBAELE explique que les parents peuvent continuer à venir chercher un enfant à Jarnouzeau pendant que le second enfant sera sous la surveillance de Mélanie, le temps qu'ils arrivent à l'école élémentaire.

Sécurité et hygiène

Sécurité à l'école maternelle

A l'école maternelle, l'installation d'un visiophone et d'une ouverture à distance va permettre de fermer le portillon durant le temps scolaire et extrascolaire. Les enfants et le personnel de la garderie disposeront ainsi des mêmes conditions de sécurité que celles mises en place sur le temps de classe.

En dehors des heures d'entrée et de sortie de la classe (8h50/9h et 16h30/16h40), les parents devront donc sonner pour entrer dans l'école.

M. WEISS fait part de son inquiétude à ne pas pouvoir fermer à clé, de l'intérieur, la porte du couloir. Elle explique que cette fonction permettrait de sécuriser les enfants et les adultes et leur laisserait le temps de se mettre à l'abri ou d'évacuer, en cas d'intrusion d'une personne malveillante. M. CHOLLET ET M. RICHARD expliquent qu'il n'est pas possible de poser un verrou sur une porte comportant une barre anti panique.

PPMS

M. DUBAELE présente aux membres du conseil, les PPMS des écoles (PPMS risques majeurs et PPMS attentat intrusion). Il en explique le but et le contenu.

Le conseil d'école entérine les PPMS de chaque école.

Une clé de la cantine sera transmise à M. DUBAELE car il s'agit, en cas de besoin, d'un lieu de repli.

Qualité de l'air ambiant

M. CHOLLET explique qu'une nouvelle loi demande à ce que la qualité de l'air ambiant des locaux accueillant des enfants soit vérifiée.

Des mesures seront donc effectuées durant l'année 2018.

Organisation de la semaine scolaire

Afin de pouvoir se prononcer pour l'organisation de la semaine scolaire pour la rentrée 2018-2019, de nombreuses démarches ont précédemment été entreprises. Monsieur DUBAELE commence par les rappeler et par présenter leurs résultats :

- réunions entre les enseignants et la municipalité afin de :

- rechercher les différentes solutions et de choisir la meilleure organisation possible.

→ *C'est la semaine à 4,5 jours, avec le maintien des TAP, qui présente du point de vue des enseignants, le maximum de bénéfices en termes d'apprentissage et de bien être, pour les élèves.*

- déterminer le budget nécessaire au financement des TAP.

- préparer la présentation du projet devant le conseil municipal.

→ *le conseil municipal vote à l'unanimité un accord de principe, pour le financement des TAP.*

- réunion entre les enseignants et les représentants des parents d'élèves afin de leur présenter les avantages et les inconvénients d'une semaine à 4 jours et d'une semaine à 4,5 jours.

- réunion organisée par les parents d'élèves élus pour informer l'ensemble des parents.

- organisation d'un vote afin de permettre aux parents de se prononcer.

→ *100% des parents ont exprimé leur choix.*

→ *82,85% des parents ont choisi la semaine à 4,5 jours, avec TAP en début d'après-midi.*

M. DUBAELE demande alors si tous les membres du conseil d'école sont toujours d'accord pour que les 24 heures d'enseignement hebdomadaires soient réparties sur 9 demi-journées dont le mercredi matin, et avec l'organisation de TAP en début d'après-midi.

Tous les membres du conseil sont pour le maintien du cadre général et de l'emploi du temps actuel.

Questions diverses

Les questions ont été étudiées au cours du conseil.

La séance est levée à 21h10

Fait à Saint Laurent de Cognac, le 10 mars 2018

Le Président du Conseil d'École
M. DUBAELE



La secrétaire de séance
M^{me} WEISS

